

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Le Conseil général vous informe.

Afin de simplifier l'accès des personnes âgées à l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et des personnes en situation de handicap à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'usage de ces deux aides, le Département va prochainement mettre en place un nouveau dispositif de Chèque Emploi Service Universel (CESU) : le Chèque Autonomie 77. Ce dernier permettra de rémunérer directement le salarié qu'elles emploient. En effet, avec ce nouveau mode de financement, le paiement de ces allocations ne s'effectuera plus directement sur le compte bancaire des bénéficiaires mais par émission de ces chèques préfinancés. C'est une nouvelle avancée en matière de modernisation et de simplification des moyens pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Nous ne manquerons pas de vous en reparler.

Participez aux Vendredis de la Recherche

À l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, EDF-Lab Les Renardières, le centre de recherche d'EDF basé à Écuelles/Moret-sur-Loing, vous ouvre ses portes et vous donne une occasion unique de découvrir ou de redécouvrir les thématiques de recherche d'EDF. Accompagnés de conférenciers, vous accéderez au cœur de la recherche en visitant des moyens d'essais qui travaillent sur les thèmes de l'efficacité énergétique et des systèmes électriques intelligents. Les prochaines visites auront lieu les 4 avril, 16 mai, 6 juin et 4 juillet. Inscription sur ret-d-communication-renardieres@edf.fr pour une visite gratuite (scan de la CNL ou du passeport obligatoire au moment de l'inscription). La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité sera obligatoire pour entrer sur le site le jour de la visite qui se fera par demi-journée, de 9h à 12h ou de 14h à 17h (à préciser lors de l'inscription).

Les numéros d'urgence

SAMU : le 15 depuis un poste fixe ou le 112 depuis un portable

Gendarmerie : le 17 ou le 112

Pompiers : le 18 ou le 112

Urgences médicales : le 15

Urgences dentaires : 08.92.23.11.28.

ERDF 24h/24 : 0.810.33.30.77.

SAUR 24h/24 : 0.810.01.50.16.

Centre anti-poisons : 01.40.05.48.48.

Commissariat de Moret : 01.64.70.56.36.

Pharmacie de Garde : appeler le commissariat de Moret

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.** Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par mail à l'adresse mairie@villecerf.fr
Par Internet : <http://www.villecerf.fr>

VILLECERF EXPRESS

Consultez notre site Internet
<http://www.villecerf.fr>

BULLETIN MUNICIPAL N° 75

Mars 2014

Le saviez-vous ? La naissance de la commune en tant que telle remonte au XI^e siècle. Puis, au XII^e siècle, le Maire fait son apparition. En effet, dès lors que la commune était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter de représentants. Selon l'époque et les lieux, on parlera de pairs, d'échevins ou de conseillers. Le mot Maire trouve son origine dans le polyptique d'Irminon, ouvrage de droit d'un Abbé de Saint-Germain-des-Près au IX^e siècle. Il emploie le mot **maior** quand il parle du représentant du domaine : c'est celui qui administre le village pour le compte du Seigneur. La constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) stipule que les Maires sont nommés par le Préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres. C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale (*encore en vigueur*) est promulguée et qui régit le principe de l'élection du Maire et des adjoints par le Conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (*sauf pour Paris*).

Le 23 mars, élection du prochain Conseil municipal.

Le bureau de vote sera ouvert le dimanche 23 mars, de 8h à 18h, dans la salle du Conseil municipal.



Attention !

Cette année, la Loi a changé et oblige chaque électeur à présenter une pièce d'identité.

Pensez à en prendre une !

Nous vous rappelons que voter est un devoir civique.

SUR VOTRE AGENDA

- 22 mars, à 20h30, soirée de la Saint Patrick à la salle polyvalente
- 23 mars, de 8h à 18h, premier tour des élections municipales dans la salle de la mairie
- 23 mars, à 16h, concert de la chorale Lautate Dominum à l'église Saint Pierre d'Avon
- 29 mars, à partir de 19h30, repas de l'école dans la salle polyvalente
- 4 avril, à 20h30, soirée Salsa au Palais des Rencontres à Champagne
- 6 avril, de 8h à 18h, brocante sur le parking du Champ de Mars à Nemours

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

Une pièce d'identité obligatoire pour voter

Le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 reprend la loi électorale du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et stipule que "sous contrôle du Président du bureau de vote, l'identité des électeurs inscrits sur la liste électorale doit être vérifiée au moment du vote". Ainsi dans toutes les communes, l'électeur, pour voter, doit présenter obligatoirement un titre d'identité. Les pièces recevables sont, entre autres, les suivantes : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte vitale avec photographie, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie, Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF, Permis de conduire, Permis de chasse avec photographie. **En venant voter le 23 mars 2014, n'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité.**

Nous changeons de canton

Le décret 2014-186 du 18 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de Seine-et-Marne est paru au Journal Officiel de la République le samedi 22 février. Ce décret fait apparaître le changement de canton de notre commune. Nous faisons jusqu'à présent partie du canton de MORET qui n'existe plus. Nous sommes désormais versés, avec d'autres communes environnantes, dans le canton de MONTEREAU. Les 22 communes de la CCMSL sont réparties sur deux cantons : CHAMPAGNE SUR SEINE, ECUELLES, EPISY, MONTARLOT, MORET SUR LOING, SAINT MAMMES, THOMERY, VENEUX LES SABLONS, VERNOU LA CELLE SUR SEINE, VILLE SAINT JACQUES et VILLECERF dans le canton de MONTEREAU FAULT YONNE – DORMELLES, LA GENEVRAIE, MONTIGNY SUR LOING, NANTEAU SUR LUNAIN, NONVILLE, PALEY, REMAUVILLE, SAINT ANGE LE VIEIL, TREUZY LEVELAY, VILLEMARECHAL et VILLEMER dans le canton de NEMOURS.

Notre nouvelle secrétaire a pris ses fonctions

Madame Marielle CERVO, notre nouvelle secrétaire, a pris son service dans notre mairie depuis le 1^{er} mars après sa mutation de la mairie de SAINT PIERRE les NEMOURS où elle s'occupait de l'état civil. Auparavant, elle a travaillé successivement auprès du SIROM de MAISSE (91), puis à la mairie de ONCY sur ECOLE (91) pendant plus de 7 ans. A VILLECERF, elle s'occupera plus particulièrement du budget, des dossiers de subventions et de la gestion des carrières des agents. Claudette PASQUIER continuera, quant à elle, d'instruire, entre autres, les demandes d'urbanisme, de gérer l'état civil et la liste électorale. Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre nouvelle arrivante.

Retour de classe Découverte

Les 20 enfants de CE1/CE2 de l'école sont de retour après une semaine passée en classe Découverte à PLEVENON au CAP FREHEL sous la conduite de leur maîtresse, Madame KHEDR et des parents accompagnateurs. "Nous avons découvert les écosystèmes de la région, les petits animaux marins grâce à une pêche à pied et les poissons, crustacés et coquillages lors de la visite du port d'ERQUY puis nous avons visité le Fort La Latte et la ville de SAINT MALO". Mme KHEDR, directrice de l'école, remercie l'ensemble des élus pour la subvention de 2 000 € accordée par la mairie.

Pensez à faire curer vos canalisations

Suite aux différentes intempéries qui se succèdent depuis plusieurs mois, certains administrés ont eu des problèmes avec l'évacuation de leurs eaux usées. Pour éviter ce genre de situation fort désagréable, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS) rappelle que la société VEOLIA, qui gère notre réseau d'assainissement, ne peut être tenue pour responsable de ces désagréments. En effet, il incombe à chaque usager de faire curer annuellement la partie de tuyauterie qui relie son habitation au réseau d'évacuation situé sous la chaussée. Le Syndicat précise que chaque habitant est libre de contacter la société de curage de son choix.

Reparlons un peu de sécurité

De nouveaux cambriolages ont eu lieu récemment dans notre village. Voici quelques règles ou conseils à appliquer : quand vous emménagez, pensez à changer les serrures. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable et d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés par un professionnel (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres. Confiez-les plutôt à une personne de confiance. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles. Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage. Avant de laisser quelqu'un pénétrer chez vous, assurez-vous de son identité (*interphone, judas ou entrebâilleur de porte*). En cas de doute, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur. En cas d'absence durable, prévenez une personne de confiance, faites suivre ou faites relever votre courrier. Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence (*programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...*). Enfin, transférez vos appels sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne.

Soyez également vigilants vis-à-vis des escrocs. Des personnes malintentionnées se font actuellement passer pour des agents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne. Elles tentent ainsi d'obtenir des informations confidentielles telles que vos coordonnées bancaires, votre numéro de sécurité sociale, votre mutuelle, votre situation professionnelle. Elles agissent de trois façons : par téléphone, par courriels ou directement à votre domicile. Ne répondez pas aux questions de votre interlocuteur. L'Assurance Maladie n'appelle jamais ses assurés sociaux pour obtenir de telles informations. Dans tous les cas, ne communiquez pas de renseignements personnels par téléphone ou par courriel. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre Caisse d'Assurance Maladie au 36 46.

Du côté des Associations

- Organisée par l'atelier Danses du Monde du Foyer Rural, et pour la treizième année, la traditionnelle soirée de la Saint Patrick aura lieu le samedi 22 mars 2014, à 20 h 30, dans la salle polyvalente de Villecerf, avec le concours du dynamique groupe morétain PIC NOT FOLK. Au programme : chants et musique celtiques, musique festive et chaleureuse, à la fois folklorique et moderne. Si le cœur vous en dit et si la musique vous inspire, vous pourrez danser, une piste de danse étant prévue à cet effet. Le groupe Seine et Marnais PIC NOT FOLK reprend des morceaux traditionnels et interprète ses compositions. Vous souhaitez passer une soirée conviviale avec vos amis dans une "ambiance pub" en dégustant les bonnes crêpes et les galettes de Catherine PORREDON, retenez cette date dans vos agendas. Renseignements 01 64 24 92 79. Réservation téléphonique souhaitable.

- L'Association l'Envol a organisé, avec succès, son premier Loto de l'année. Cette animation très réussie a permis aux habitués et aux fidèles de passer ensemble une bonne soirée. De nombreux Villecerfois avaient répondu présent à l'invitation de l'Association. Fort de ce succès, l'Envol vous invite à un nouveau Loto le 6 avril 2014 après midi, à la salle polyvalente. Ouverture des portes à 13h30 et début des jeux à 14h. Pâtisseries, café, thé et buvette sur place. Nombreux lots à gagner.